



A13-035464

17/09/13

CASIER\_PDA

## SCA LES VIGNERONS DU PIC

285 Avenue de Ste CROIX,  
34820 ASSAS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Général présente, tout au long de l'année, à grand renfort d'affiches « 4 x 3 », la mise en avant de l'agriculture et de la viticulture en particulier. Son slogan est : **la Viticulture, le Département y croit.**

**Il a créé** l'observatoire viticole, depuis 10 ans, afin de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les professionnels de la viticulture du département. La démarche consiste à apporter aux acteurs de cette filière les moyens d'analyser ce secteur. C'est aussi un outil d'aide à l'orientation de la politique départementale en matière viticole.

**Il a créé** les « vincœurs » depuis 3 ans afin de valoriser et les acteurs de la filière viticole reconnus pour leurs réalisations audacieuses et innovantes.

Le Conseil Général doit prendre en compte les **sincères préoccupations** des agriculteurs et viticulteurs de Combaillaux et des Matelles. Dans les quatre variantes de la Liaison Intercommunale d'Évitement Nord de Montpellier présentées par les services des routes du département, seule, la variante Grabels-Saint Gély Est impactera que très marginalement les zones agricoles et viticoles.

Les variantes Murles, Combaillaux Est, Combaillaux Ouest **vont détruire** les vignes du **terroir Pic Saint Loup** du domaine de Galabert. Domaine que notre cave vinifie et met en bouteille pour les cavistes français et ceux de la « vieille » Europe.

Les variantes Combaillaux Est, Combaillaux Ouest **vont détruire** les vignes de l'appellation « Pays d'Oc », du **terroir Pic Saint Loup** et du **terroir Grés de Montpellier** de nos producteurs. Notre cave vinifie ces raisins et met en bouteille ces vins Pays d'Oc et AOP (Appellation d'Origine Protégée). Ils font notre fierté car notamment les vins Pays d'Oc et AOP Grés de Montpellier sont distribués en Asie (Népal, Thaïlande, Japon et Chine).

Détruire ces vignes, c'est **affaiblir** de manière notable et durable notre cave. C'est-à-dire, moins de vins produits nécessite, pour les producteurs qui restent, une augmentation notable des frais généraux de notre cave. Il est important de bien comprendre que les **frais** sont répartis au prorata du vin produit.

La variante Grabels-Saint Gély Est est la seule à prendre en compte car les autres variantes auraient un triple effet :

1. **Détruire** le potentiel agricole, viticole et financier des producteurs de Combaillaux et des Matelles ;
2. **Perdre** des marchés patiemment mis en place pendant plus de 20 ans par la diminution du volume de vins produits et conjointement augmentation mécanique des frais pour les **150 adhérents** de notre cave ;
3. **Licencier** du personnel de la cave (18 personnes sont salariées de la cave) par perte d'activité.

Au regard de ces effets, je vous demande au nom de nos producteurs de Combaillaux et des Matelles, au nom de l'ensemble de nos adhérents et au nom des salariés de notre cave de comprendre que la seule variante à choisir pour terminer le LIEN est la **variante Grabels-Saint Gély Est**.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

Le Président

Yves BUZET